

Procès-verbal de l'assemblée général ordinaire de la Société coopérative l'Épivert

Auteure Patricia Miazza

Date 7 avril 2022

Date et heure : Le 7 avril 2022 -19h30

Lieu : Ch. De Grange-Falquet 55, 1224 Chêne-Bougeries

Présidence : Sandrine Giroud

Procès-verbal : Patricia Miazza

Ordre du jour :

1. Aspects formels
2. Modification des statuts
3. Élection des administrateurs

1. Aspects formels

Les personnes suivantes sont élues :

la présidente/le président du jour : Sandrine Giroud

la rédactrice/le rédacteur du procès-verbal : Patricia Miazza

Tous les membres sont présents pour cette assemblée générale.

2. Modification des statuts

Suite à notre inscription au registre du commerce, l'ORC a suspendu notre dossier car la raison de commerce doit contenir la désignation adéquate pour la forme juridique soit Société coopérative.

Nous décidons donc de modifier notre désignation en « Société coopérative l'Épivert ».

L'assemblée générale approuve cette modification à l'unanimité. Les statuts sont modifiés comme énoncé.

3. Élection des administrateurs

Les personnes suivantes sont élues comme membres du comité d'administration :

Sandrine Giroud

Patricia Miazza

Pascal Vernet Dunand

Souad Von Almen

Adeline Casagrande

Candice Geinoz

Les élu-e-s acceptent leur élection.

Conformément à l'art. 27 des statuts, la présidente/le président est désigné par l'assemblée Générale. En conséquence, l'assemblée élit comme présidente :

- Sandrine Giroud

Par ailleurs et conformément à l'art. 28 des statuts, le comité se constitue lui-même, désigne les personnes habilitées à signer et définit leur mode de signature.

Chêne-Bougeries le 7 avril 2022



Patricia Miazza

La rédactrice/le rédacteur du procès-verbal



Sandrine Giroud

La présidente/le président du jour